



No de résolution
ou annotation

1^{re} séance
17 août 2021
19 h

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 17 août 2021 à la cafétéria de la Polyvalente de Thetford, sous la présidence de M. Cédric Pinard.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. François Décary, M^{me} Carolane Dubuc, M^{me} Johanne Guoin, M^{me} Julie Paré, M. Sébastien Plante, M^{me} Sonia Roberge et M. Gilles Rousseau.

Membres absents : M^{me} Kim Côté, M. Sébastien Noël et M. Sébastien Rouleau

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques et M^{me} Karine Guay, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h 30. Le vice-président, M. Cédric Pinard ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs
7. Recensement des opérations entre apparenté
8. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – Année scolaire 2021-2022
9. Autres sujets
10. Correspondance générale
 - 10.1 Lettre – Démission administratrice
 - 10.2 Projet programme hockey élite PTM
11. Prochaine rencontre : 26 octobre 2021
12. Levée de la rencontre

CA-2122-001



No de résolution
ou annotation

CA-2122-002

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 29 juin 2021

Aucun

5. Période de questions

Aucune

6. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement de délégation de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

Les délégataires sont invités à rendre compte au conseil d'administration à la fin d'une période de 6 mois, dont la première période débute le 1^{er} juillet et se termine le 31 décembre et la deuxième période qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 30 juin. Les redditions auront lieu lors des séances des mois d'août et février de chaque année.

7. Recensement des opérations entre apparentés

En vertu des normes comptables du secteur public, et plus particulièrement en vertu du chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés, les organismes publics ont l'obligation de déployer des efforts raisonnables afin de relever les opérations entre apparentés. Ces opérations doivent être analysées, évaluées et certaines doivent être présentées aux états financiers.

Un processus de recensement des opérations entre apparentés doit être mis en place afin de répondre à cette exigence comptable. Pour ce faire, un formulaire doit être complété annuellement par les principaux dirigeants du centre de services scolaire des Appalaches.

Madame Karine Guay, directrice du Service des ressources financières explique aux membres les modalités, invite les membres à remplir le questionnaire et le lui acheminer d'ici la fin de la semaine prochaine.

8. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – Année scolaire 2021-2022

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 20 août de chaque année financière, un plan d'effectifs obligatoirement soumis au syndicat 5 jours avant son adoption aux fins de consultation. Ce plan vaut pour l'année scolaire courante et il couvre seulement les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire.



No de résolution
ou annotation

CA-2122-003

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité de répartition des ressources, du comité consultatif de gestion et finalement au comité des ressources humaines le 8 juin 2021, le 29 juin 2021 et le 16 août 2021. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.23 de l'entente nationale du personnel de soutien, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 9 juin au 23 juin 2021.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, du comité de répartition des ressources et du comité consultatif de gestion, le comité des ressources humaines recommande l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur Martin Vallée directeur du Service des ressources humaines présente les modifications proposées depuis la dernière recommandation.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel de soutien a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de répartition des ressources, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Julie Paré:

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2021-2022, tel qu'il est déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

9. Autres sujets

Aucun

10. Correspondance générale

10.1 Lettre – Démission administratrice

10.2 Projet programme hockey élite PTM

11. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 26 octobre 2021 à 19 h.



No de résolution
ou annotation

CA-2122-004

12. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Madame Johanne Gouin :

DE LEVER la séance. Il est 21h.

Adopté à l'unanimité

Le vice-président

Le secrétaire